

VOS MOYENS DE PAIEMENT

Pour régler **vos frais de scolarité** :

Dématérialisés

- ✓ Prélèvement mensuel en 9 échéances (novembre > juillet),
- ✓ Paiement en ligne grâce aux éléments figurant sur la facture,
- ✓ Chez un buraliste agréé grâce au Datamatrix figurant sur la facture,

**à adresser
IMPÉRATIVEMENT à :**
Centre d'Encaissement
indiqué sur la facture

- Espèces,
- Chèques-vacances,
- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public,